

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Concours externe, interne et troisième voie

Session 2024

SUJET

Épreuve : L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats

Durée : 1 heure

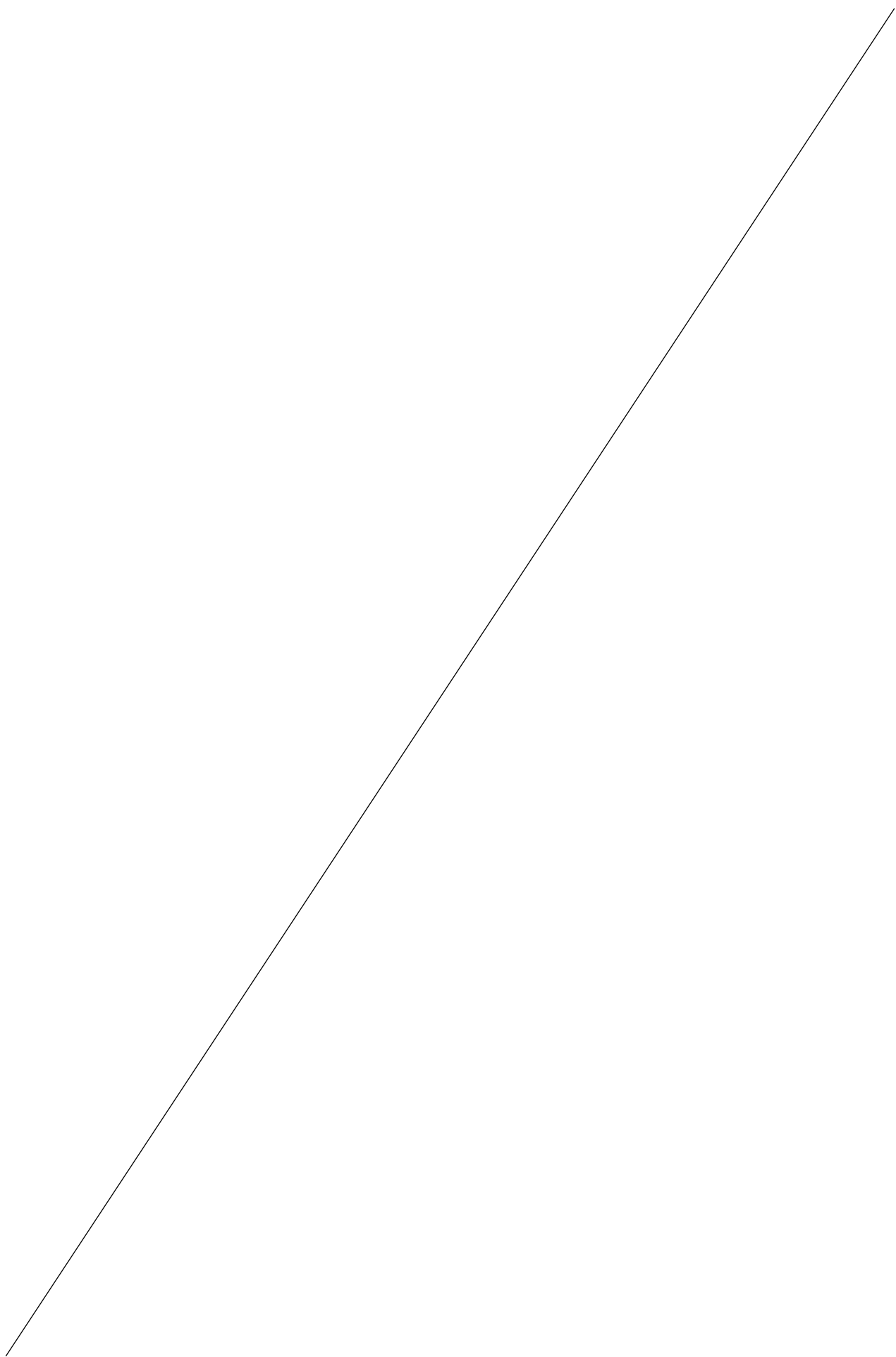
Coefficient : 3

CONSIGNES : à lire avant de prendre connaissance du sujet

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.
- Le tableau numérique doit être établi sur la feuille quadrillée fournie : Les réponses portées sur le recto (non quadrillé) de cette copie et/ou feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- L'utilisation d'une calculatrice non programmable et de fonctionnement autonome est autorisée.

Ce sujet comprend 3 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.



Il y a du sport dans la petite ville !

Cette année, le centre sportif municipal a fait le plein : 150 personnes se sont inscrites, dont le tiers est constitué d'adolescents. Soixante pour cent des autres sont des enfants. Restent les adultes qui sont, à part égale, amateurs de randonnée ou de yoga.

Chaque adhérent ne fait qu'une activité.

10 % des adolescents font de la danse ; les autres adolescents font soit de la randonnée, soit de l'escalade, les marcheurs étant deux fois moins nombreux que les grimpeurs.

Chez les enfants, même si personne ne fait du yoga ni de randonnée, la danse représente quand même deux cinquièmes des effectifs. Les autres se répartissent dans les activités qui leur sont proposées : gymnastique, éveil musical, escalade ; groupes dans lesquels la gymnastique rassemble autant d'inscrits que l'éveil musical et l'escalade réunis ; l'éveil musical et l'escalade ont des effectifs identiques.

Le centre est fermé deux mois par an, aussi les usagers paient uniquement pour les mois d'ouverture. Les cotisations mensuelles s'élèvent à 10 € pour les adultes, les enfants quant à eux payent deux fois moins, et la cotisation des adolescents est la moyenne de celles des adultes et des enfants. Ces cotisations sont par ailleurs majorées de 5 % pour les groupes de randonnée et d'escalade, amenés à se déplacer.

À partir de ces données, vous réaliserez un tableau numérique faisant apparaître :

- le nombre de pratiquants dans chaque activité suivant leur catégorie d'âge ;
- les différents tarifs suivant les activités et l'âge ;
- le montant annuel des cotisations par catégorie ;
- le montant annuel des cotisations par activité ;
- les totaux correspondants ;
- le montant annuel des cotisations pour l'ensemble du centre sportif municipal, ainsi que le montant de la cotisation annuelle moyenne par adhérent.

Lorsqu'il y a lieu, les résultats devront être arrondis au centième.

Vous devrez également donner un titre à votre tableau.